

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008

Informations brèves

Affaires cantonales

Départ à la retraite du chef du Service des contributions

Après 34 années passées au service de l'Etat de Neuchâtel, dont 16 à la tête du Service des contributions (SCCO), M. Hubert Gigon a choisi de faire valoir son droit à la retraite pour fin février 2009. Entré au sein de l'administration cantonale neuchâteloise en avril 1974 en qualité d'inspecteur au SCCO, M. Hubert Gigon en a été promu administrateur adjoint en mai 1983, avant d'en prendre la direction en juillet 1992. Dans le cadre de ses activités à la tête du SCCO, M. Hubert Gigon a travaillé à la mise en place de la première informatisation partielle de la taxation des personnes physiques et du premier bordereau unique d'impôt par tranche (cantonal et communal), en partenariat avec les villes et le Service financier, un système qui a été introduit en 1985. Il a également œuvré à la restructuration complète du SCCO, en relation avec son déménagement de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds début 1998, la création des offices de l'impôt à la source en 1995, de la taxation des indépendants, des impôts immobiliers et de succession en 1998 et la suppression des commissions de taxation dans les communes ainsi que la centralisation de la taxation également en 1998. Le SCCO fait actuellement l'objet d'une nouvelle restructuration avec le rattachement audit service de l'Office de perception des impôts, sans oublier l'introduction cette année du nouveau logiciel de saisie de sa déclaration d'impôt en ligne Clic et Tax. Entre 1995 et 1997, M. Hubert Gigon a en outre dirigé le projet d'informatisation partielle de la taxation avec la saisie des données de la déclaration d'impôt par reconnaissance électronique des caractères au moyen d'un scanner, qui a constitué en 1998 une première au niveau suisse. Il a également conduit et été associé à de nombreux travaux législatifs menant à plusieurs révisions partielles et à une refonte complète de la législation fiscale : nouvelle loi sur les contributions directes (1999-2000), passage à la taxation postumerando en 2001 et nouvelle loi instituant un impôt sur les successions en 2002. La dernière révision partielle de la loi sur les contributions directes est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. M. Hubert Gigon est par ailleurs le représentant du Canton de Neuchâtel auprès de la Conférence suisse des impôts, membre de plusieurs commissions intercantionales et groupes de travail en lien avec les questions fiscales. Le Conseil d'Etat tient à remercier vivement M. Hubert Gigon, qui s'est toujours employé à servir loyalement et fidèlement la République et Canton de Neuchâtel durant toutes ces années. Le gouvernement lui adresse ses plus vifs remerciements pour son engagement indéfectible en faveur de l'Etat et l'assure de sa plus profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies. Il lui présente encore tous ses vœux pour une pleine et heureuse retraite.

Départ du chef du Service financier

Le Conseil d'Etat a pris acte de la démission de M. Christian Gobat, chef du Service financier, pour fin novembre 2008. Entré au service de l'administration cantonale neuchâteloise en juillet 2007, M. Christian Gobat a souhaité donner une nouvelle

orientation à sa carrière professionnelle, regagnant le canton de Vaud où il occupera des fonctions identiques au niveau communal. Pour rappel, M. Christian Gobat a travaillé en qualité de chef de la division planification et statistiques financières à l'Etat vaudois avant son arrivée à l'Etat de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat remercie vivement M. Christian Gobat pour l'excellent travail accompli durant le temps passé au service de l'Etat de Neuchâtel et lui présente ses meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Restauration de l'église catholique de Saint-Blaise: subvention provisoire de 26.000 francs

Le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire de 25.900 francs à la Paroisse catholique de Saint-Blaise pour les travaux de réfection du toit de la nef de l'église catholique, devisés à quelque 200.000 francs. L'église catholique a été construite en 1938 sur les plans des architectes Rosset et Matthey, de Fribourg, et renferme des décors peints de Théophile Robert, exceptionnels dans le canton. Le plafond polychrome de la nef est formé de caissons fixés directement sous les deux pans de la toiture. L'étanchéité de la toiture n'étant plus garantie, la réfection complète de la couverture s'impose et, avant la pose de nouvelles tuiles, une sous-couverture et une isolation performantes viendront assurer la pérennité des décors peints. Il s'agit de la troisième et dernière étape des travaux de conservation de l'édifice entrepris depuis 1996 par la paroisse.

Contact : Jacques Bujard, chef de l'Office de protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 2 septembre 2008